



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Cybersécurité - Recrutement et formation

Question écrite n° 2674

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur la cybersécurité. Pour la cinquième année, pendant le mois d'octobre 2017, s'est déroulé partout en Europe le mois de la cybersécurité, vaste campagne de sensibilisation aux enjeux de la sécurité numérique. La cybersécurité économique est aujourd'hui une préoccupation partagée par les pouvoirs publics et les entreprises. Les menaces qui pèsent sur les personnes morales (du cyberespionnage aux rançongiciels) sont de plus en plus fréquentes. Une entreprise française subit chaque année en moyenne plus de 130 attaques. De fait, cette situation crée un besoin interne en recrutement qui, parfois, n'est pas pleinement satisfait faute de candidats. À titre d'exemple, en 2016, Orange avait un programme de recrutement de 100 ingénieurs en cybersécurité et est péniblement parvenu à en recruter une vingtaine. Face à cette situation, et pour abonder ce gisement d'emplois, quels sont les leviers que compte activer l'État pour aider les acteurs économiques à se protéger ? Et notamment, quelles sont les filières de formation d'ingénieurs que nous pouvons promouvoir ? Il lui demande sa position sur ces questions.

Texte de la réponse

Monsieur le Député, Les actions de l'ANSSI en matière de consolidation de la filière nationale de sécurité informatique se sont, au cours de ces trois dernières années, principalement inscrites dans le cadre de l'action « cybersécurité » de la solution Confiance Numérique de la nouvelle France Industrielle. Cette initiative a entraîné la mise en place d'un espace d'échange entre pouvoirs publics et acteurs industriels, permettant la définition d'une vision partagée des principaux facteurs de développement économique de notre industrie dans ce domaine, et le lancement d'un nombre significatif d'actions concrètes, notamment dans le domaine de la formation. Le programme « CyberEdu », porté par l'ANSSI, répond à une demande du livre blanc de la défense et de la sécurité nationale de 2013. Il a permis la création d'une association éponyme (www.CyberEdu.fr) qui vise à sensibiliser les étudiants en études supérieures en informatique non dédiées à la sécurité. Enfin, un programme de labellisation de formations supérieures dédiées à la sécurité du numérique, dénommé SecNumedu a été mis en place en 2016, en collaboration avec des représentants des organismes de formation et de l'industrie. Son objectif est double : valoriser des formations et faciliter l'identification, par les employeurs ou les étudiants, des parcours de formation pertinents. Ces formations concernent les titres des Licences, Licences pro, Master et Mastères spécialisés et sont référencées sur le site Internet de l'ANSSI. Les informations délivrées sur les formations du programme permettent aux étudiants et aux employeurs de faire un choix et d'avoir une meilleure visibilité des formations dispensées en sécurité informatique. Nous annoncerons par ailleurs de nouvelles formations proposées par le Pôle Emploi et les Grandes Ecoles du Numérique afin de former davantage à ces métiers d'avenir. Formations qui seront destinées aux personnes sorties du système scolaire ou en recherche d'emploi. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Cazenove](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2674

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Numérique](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 novembre 2017](#), page 5391

Réponse publiée au JO le : [3 avril 2018](#), page 2826